

DES DELEGUES NATIONAUX



Saison 2024/2025

Procès-verbal N°7

Réunion du :	Lundi 03 mars 2025
Animatrice :	Yveline LALLIER
Présents :	Daniel CAMUS - Alain DEBINSKI - Michel GENDRE - Roger PRAT - Jean-Marie BECRET et Didier DE MARI
Excusés :	
Assiste :	Laurent VAICHERE - Christine BATTIAU

1. COMPTE RENDUS DES REUNIONS

Le PV N°6 de la réunion du 3 février 2025 est adopté à l'unanimité.

2. REPRESENTATION DU BELFA

Monsieur Alexandre GOUGNARD membre du BELFA, a été désigné par ce dernier pour le représenter au sein de la CFDN.

Monsieur GOUGNARD sera présent dorénavant à toutes les réunions et sera destinataire de toutes les communications.

La commission lui souhaite la bienvenue au sein de la CFDN, lui présente son fonctionnement actuel, le parcours de ses membres et ses missions dans le schéma de l'organisation des compétitions nationales. La CFDN l'informe de l'élaboration et la validation du règlement intérieur qui sera appliqué dès la saison prochaine après une dernière relecture. Bien entendu, ce document sera transmis au BELFA.

3. POLE DESIGNATION

Une pré-désignation des délégués sur les différentes finales a été réalisée. Cela concerne :

- La Coupe de France
- La coupe de France Féminine
- La Coupe Gambardella – Crédit Agricole
- CN U19
- CN U17
- Coupe Nationale FUTSAL

- D1 FUTSAL
- Coupe Nationale Féminine FUTSAL
- Coupe U18 FUTSAL
- Challenge Espoirs
- Coupe Nationale Football Entreprise

Ces pré-désignations sont à étudier par l'ensemble de la commission et restent à confirmer à ce jour.

L'expérience des accompagnements conseils en Futsal pour les délégués A et A' est appréciée. Beaucoup y voient un complément de formation pratique aux visios réalisées avec la participation des arbitres Futsal. La CFDN va poursuivre cette campagne d'accompagnements et envisage d'étendre ce dispositif aux délégués B et stagiaires.

En effet, il est indispensable d'appréhender la préparation de ces rencontres dans les meilleures conditions et de se familiariser avec la pratique du FUTSAL afin qu'elle devienne fluide, comme l'est le foot à 11.

La DCN sollicite le pôle désignation afin de ne pas désigner le même délégué lorsqu'un match est remis à une date ultérieure car un même délégué désigné sur une même opposition, connaît alors des difficultés et ne peut accéder au rapport. En effet, cela crée des bugs informatiques. Il est fortement préconisé de désigner un autre délégué si cette situation se présente. Le pôle désignation doit considérer que le match N° 1 s'est joué avec un délégué N° 1 et que cette nouvelle rencontre doit se faire avec un délégué N° 2.

De même, une vigilance doit être portée afin que les délégués ne se retrouvent pas désignés sur deux rencontres à la même date.

Néanmoins, le binôme que forme Michel GENDRE et Alain DEBINSKI sur les désignations prend forme et semble trouver un schéma de fonctionnement adapté aux exigences des compétitions et des aléas dus aux imprévus. L'objectif de ce binôme est de limiter les changements récurrents.

4. INFORMATIONS DE L'ANIMATRICE

A la demande du service sécurité de la FFF, la CFDN va étudier et procéder à de nouvelles désignations sur les postes de référents sécurité au titre de la CFDN. Cela ne concerne que certaines ligues. Une réunion sur le sujet est prévue le mardi 25 mars avec le service sécurité de la fédération.

La Direction des Compétitions Nationales sensibilise les délégués et leur demande une attention particulière à porter sur les équipements des clubs et la présence du logo de la compétition sur la manche droite des maillots (quelle que soit l'épreuve).

Si l'absence du logo compétition est constatée, l'information doit impérativement être consignée dans le rapport. Aussi, il est demandé aux délégués de ne pas cocher la case « oui » de manière systématique, sans même avoir procédé à une vérification, alors que le club est en défaut. Il en va aussi de la crédibilité du délégué. Les clubs ont des obligations à respecter quand ils s'engagent dans les compétitions nationales et le port d'un équipement conforme en est une.

Ces informations sont très précieuses pour la DCN pour donner suite.

La CFDN s'est rapprochée de l'IEFF (Institut Emploi Formation Football) pour un projet de formation des délégués à la prise de parole en public et acquérir une meilleure aisance dans cet exercice. Ce module de formation est déjà dispensé par l'IEFF dans les ligues et se nomme « Réussir sa prise de parole en public ». La CFDN va lancer une réflexion avec pour but d'adapter ce module à la fonction spécifique du délégué national et d'avoir une communication appropriée aux médias.

5. CANDIDATURES LFP

Conformément aux souhaits de la LFP, la CFDN a déterminé la liste des candidats à présenter à la LFP. Cette liste leur sera présentée lors de la réunion commune du 25 mars 2025.

Les courriers ont été adressés aux 13 délégués concernés. Le retour des dossiers de candidature est attendu pour le vendredi 28 mars 2025 au plus tard auprès de la DCN.

6. POINT SUR LES ACCOMPAGNEMENTS

A ce jour, 133 accompagnements ont été effectués.

Ont été vus :

- 30 délégués A
- 25 délégués A'
- 60 délégués B
- 18 stagiaires

7. INDISPONIBILITES

- **Rappel - Saisie des indisponibilités en ligne :**

Il est indispensable lorsque vous déposez une indisponibilité de saisir avec précision le motif de votre absence selon les propositions qui vous sont soumises. (Congés, convenance personnelle, arrêt, etc.)

La CFDN sensibilise les délégués sur les années sabbatiques. Une année sabbatique s'entend et court sur une saison pleine et non sur une moitié de saison.

Celle-ci doit être déclarée avant le 31 mai de l'année N pour la saison N+1.

Dans le cas où une année sabbatique n'est pas prévisible, un délai de 8 semaines doit être néanmoins respecté entre le moment où le souhait est émis et le début du congé sabbatique.

8. SEMINAIRES DE DEBUT DE SAISON

Le calendrier des séminaires de début de saison est arrêté comme suit :

- Journée de recrutement des stagiaires : Jeudi 26 juin 2025
- Réunion avec les responsables régionaux : Vendredi 27 juin 2025

Les dates des séminaires des délégués A, A', ainsi que des délégués B ne sont pas encore définies. Pour les premiers, la commission doit coordonner son agenda. Il est probable que les réunions soient dispensées par visioconférence. Pour les seconds, nous attendons les disponibilités du CNF.

Une information sera transmise aux délégués quand la commission aura une parfaite visibilité sur l'organisation des séminaires, le format, le contenu et les contraintes budgétaires.

Aussi, la CFDN pourra faire une ébauche de son futur effectif lors de sa réunion du 1^{er} avril 2025.

9. RETOUR COMMISSIONS

Commission FUTSAL : Rapporteur Jean-Marie BECRET

En raison d'irrégularités constatées, la commission FUTSAL demande aux délégués désignés sur les rencontres, via la CFDN, de s'assurer de la conformité des équipements textiles des clubs et du port obligatoire du logo de l'épreuve sur la manche droite d'une part, et d'autre part de veiller au respect du choix fait par les clubs eux-mêmes en début de saison concernant le port des équipements.

A cet effet, une liste des clubs (D1 et D2 FUTSAL) ayant fait le choix d'évoluer avec les équipements NIKE fournis par la FFF, va être communiquée aux délégués nationaux via le portail. En cas de manquement, l'infraction doit être impérativement et systématiquement signalée à la FFF.

10. COURRIERS

La CFDN a reçu les courriers suivants :

- Jean-Luc LAMBERT : Pris Connaissance
- Pierre MONTAGONO : Pris connaissance

11. REUNIONS

Le planning des prochaines réunions a été arrêté comme suit :

- 25 mars 2025 (réunion conjointe avec la ComDel)
- Mardi 1^{er} avril 2025